

# RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Jeudi 16 mai 2024 à 18 heures 30*  
*Salle du Conseil Municipal*

	PRÉSENT[E]S	ABSENT[E]S	ABSENT[E]S EXCUSÉ[E]S
CAILLOT Charles	x		
ENOCQ Julien	x		
LAPRAYE Pierre	x		
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre	x		
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

Réunions antérieures : Après approbation du Conseil municipal du 04 avril 2024, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h35.

## ORDRE DU JOUR

1. **Délibération convention SDIS maître-nageur 2024**
2. **Salle des fêtes**
3. **Travaux canal**
4. **Élections du 09 juin 2024**
5. **Questions diverses (point sur le HLM, situation de l'eau, ...)**

Le quorum est atteint.

Après avoir été désigné comme secrétaire de séance, Monsieur Pierre RÉGNÉ fait signer le bulletin de présence. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

### 1. Délibération convention SDIS maître-nageur 2024

Une demande pour la mise à disposition d'un maître-nageur avait été effectuée par la commune auprès du SDIS.

Monsieur le Maire présente la convention qui nous a été transmise concernant la prestation de surveillance des zones de baignade pour la saison estivale 2024 ainsi que le devis correspondant.

Il précise qu'une demande de dérogation pour le remplissage du plan d'eau a été effectuée et qu'une réponse est toujours en attente.

Afin de pouvoir bénéficier d'un surveillant de baignade en cas d'avis favorable sans être hors délai, le Maire propose de signer la convention établie par le SDIS.

Il indique toutefois, qu'il y précisera que celle-ci pourra être annulée en cas d'avis défavorable au remplissage du bassin.

Après délibération, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

**Résultat du vote : 7 Voix pour**

## 2. Salle des fêtes

L'état de la salle des fêtes s'est fortement dégradé depuis début avril.

En effet, lors d'un précédent conseil, une délibération avait été prise concernant la réhabilitation du plancher qui avait été attaqué par des insectes et des demandes de subventions ont été transmises afin de pouvoir réaliser les travaux.

Ce projet n'est désormais plus d'actualité car le plafond et plus de la moitié des murs de la salle des fêtes se sont complètement arrachés et sont au sol.

Vu l'état actuel du bâtiment et sa vétusté, la solution la plus adaptée et la plus judicieuse serait de le démolir entièrement.

Le Maire prendra contact avec le Sous-Préfet pour lui faire part du problème.

Si la démolition doit être effectuée, il contactera également l'entreprise Chami pour un devis.

## 3. Travaux canal

Les travaux de réparation seront effectués fin mai en espérant pouvoir mettre en eau le canal début juin.

Une demande de dérogation pour l'arrosage des jardins à usage vivrier a été effectuée et nous attendons une réponse de la part des organismes compétents.

## 4. Élections du 09 juin 2024

La salle des fêtes n'étant plus accessible, le bureau de vote a été déplacé dans la salle du conseil municipal en mairie.

Une partie des membres du bureau a été mise en place.

## 5. Questions diverses (point sur le HLM, situation de l'eau, ...)

- Point sur le HLM

Le Maire informe les membres du conseil que le représentant de la SPL est venu en mairie afin de commencer à mettre en place le projet et nous informer de son déroulement. Nous attendons maintenant la visite du géomètre.

- Situation de l'eau potable

Des tests vont être réalisés sur le forage afin de faire un point sur la situation de l'eau.

**L'ordre du jour étant épuisé, la fin du conseil municipal a été actée à 20h15.**

